

La Résidence Accueil « Les Vallées »

Un habitat pérenne pour des personnes en souffrance psychique

MISSION DU SERVICE

Le dispositif accueille des **personnes en situation de précarité et/ ou de handicap psychique, adhérant à une démarche de soins engagée**. Il met à leur disposition des logements de types studios, T2 ou T3. Il est à noter qu'une équipe du CHP, travaillant dans nos murs, nous accompagne dans la réalisation de nos activités. Nos missions sont de :

Rendre l'utilisateur acteur de ses projets :

- via un contrat associant le résident, l'OGFA et le CHP ;
- par l'élaboration d'un projet de vie ;
- en lui proposant un espace d'expression à travers la consultation des usagers ;
- en lui donnant la parole concernant sa prise en charge sur le service, lors de réunions collectives, en présence des représentants de l'OGFA et du CHP.

Favoriser l'inclusion sociale de l'utilisateur :

- par l'accès à un logement dans la cité et le maintien et/ ou le développement de leur autonomie à vivre dans un logement (seul ou en colocation) ;
- en limitant les risques d'isolement ;
- en permettant et favorisant la restauration des liens sociaux et familiaux.

Permettre une prise en charge globale du résident :

- par le travail de coordination de l'équipe pluridisciplinaire, tant sur le champ social et médico-social, que sur le sanitaire ;
- par la mise en œuvre des aides et des compensations nécessaires au maintien dans le logement.

INDICATEURS D'ACTIVITÉ

Nombre de personnes accompagnées : **44**

Sexe : **17** femmes et **27** hommes

Moyenne d'âge : **53 ans**

Durée moyenne de séjour : **2 408 jours, soit environ 6 ans**

Taux d'occupation : **92 %**



Année d'ouverture : 2007
Nombre de salariés : 4 + 1 coordinatrice et 1 responsable de pôle
Nombre de places : 45

ÉLÉMENTS DE PROFIL

Tranches d'âge : une forte représentation des résidents dans la tranche 50 - 69 ans

RA « Les Vallées » 2022

Age	Nombre
16 - 24	1 2,17%
25 - 49	9 19,5%
50 - 59	34 74%
60 - 69	2 4,33%
Total	46 100%

RA « Les Vallées » 2023

Age	Nombre
16 - 24	1 2,27%
25 - 49	11 25%
50 - 59	21 47,73%
60 - 69	11 25%
Total	44 100%

En comparant nos données 2023 à celles de 2022 nous observons :

- **La baisse significative de la tranche des 50-59 ans ;**
- **La forte hausse des 60-69 ans qui représentent ¼ des personnes accompagnées.**

La moyenne d'âge, de 53 ans, reste malgré tout inchangée par rapport à 2022. Cela démontre qu'il s'agit pour beaucoup d'un simple passage de personnes d'une tranche d'âge à une autre.

Nous pouvons cependant noter que sur les 3 personnes admises en 2023 deux étaient âgées de plus de 60 ans.

ÉVÈNEMENTS MAJEURS

Les étayages nécessaires pour le maintien au domicile du plus grand nombre

66 % des personnes ont besoin d'une aide ou d'une supervision pour la réalisation des actes du quotidien ; 34 % sont autonomes et bénéficient d'une simple veille. Dans le détail :

- 15 personnes bénéficient d'une PCH ;
- 9 sont accompagnées par le SAMSAH ;
- 12 ont une aide ménagère ;
- 4 sont accompagnées par l'UDVS dans le cadre des courses ;
- 10 font l'objet de stimulation régulière pour du tri et du ménage par l'équipe RA (un même résident peut bénéficier de plusieurs interventions).

L'UDVS est davantage mobilisée sur les accompagnements somatiques et l'observation clinique au domicile, et intervient au final assez peu sur la vie quotidienne auprès des résidents.

L'insertion professionnelle : ¼ des résidents concernés

Cinq résidents travaillent en milieu protégé au sein d'ESAT. Cinq autres résidents ont été suivis dans le cadre d'un « projet passerelle » (dispositif favorisant l'insertion professionnelle de patients du CHP en ESAT, sur la base d'un mi temps soins/ mi temps travail) ou ont réalisé des stages en vue d'intégrer un « projet passerelle ». Une personne suit une formation en alternance et, enfin, une personne a réalisé un stage dans le cadre d'un accompagnement Cap Emploi.

Des sorties du dispositif qui démontre un besoin d'étayage plus important

Les sorties sont liées à une admission en foyer d'hébergement pour travailleur handicapé, à deux entrées en foyer logement, à une fin de prise en charge à la demande de l'ESMS et à un décès. Nous notons que **les usagers quittent la RA pour des structures dont les modalités d'hébergement répondent à une perte d'autonomie ou à un besoin d'étayage plus important**. Trois admissions ont eu lieu au cours de cette année.

Des mesures de protection pour 76 % des résidents

35 personnes sont sous curatelle renforcée (1 mandataire familial), 1 sous curatelle simple, 4 sous tutelle et 6 personnes, seulement, n'ont pas de mesure.

Des modalités d'hospitalisation répondant à des besoins de soins de degrés divers

20 semaines d'hospitalisation séquentielle ont concerné 6 patients.

879 jours d'hospitalisation en psychiatrie ont concerné 6 patients (dont 1 patiente pour 288 jours).

Depuis 2018, l'association bénéficie de subventions perçues dans le cadre d'appels à projets de la **Conférence des Financeurs. Ces financements participent à la mise en œuvre d'actions en faveur du bien être des usagers**. La thématique 2023 portait sur la prévention du risque de perte d'autonomie. La Résidence Accueil a donc déployé un programme comprenant des séances de socio esthétique, de médiation animale, d'activité physique adaptée, des ateliers cuisine et des sorties communes aux trois résidences accueil. Ces temps ont rencontré un vif succès, tout au long de l'année.

Nous avons réalisé, en fin d'année, **les élections des membres du Conseil de la Vie Sociale CVS**. 3 titulaires et 3 suppléants ont été élus démocratiquement par l'ensemble des résidents. Le CVS délibérera en 2024 sur des sujets relatifs au fonctionnement et à l'organisation du service et pourra émettre des propositions en vue de l'amélioration de la qualité des prestations.

Les réunions des colocataires ont été réalisées régulièrement pendant l'année. Ces moments sont riches et très investis par les résidents. Nous avons pu aborder différents sujets relatifs à la vie du service et traiter, sous un angle préventif et éducatif, des problématiques rencontrées dans les logements, comme les infestations de blattes ou la surconsommation énergétique. Les résidents se sont montrés concernés et intéressés.

Nous avons lancé le processus d'élaboration des projets d'accompagnement. À la fin de l'année, chaque résident a pu exprimer ses attentes et ses besoins et dispose d'objectifs clairement définis et négociés avec les différents intervenants (RA, UDVS et SAMSAH).

La Résidence Accueil (RA) a été sollicitée par **l'association ARI** porteuse d'un projet de création de RA dans la région bordelaise, qui souhaitait comprendre notre fonctionnement en mode « plateforme » et pouvoir s'en inspirer. Ce fut un échange très intéressant ; certains résidents ont pu participer et répondre aux questions des administrateurs.

PERSPECTIVES

Nous mènerons en 2024 :

- L'intensification de la démarche qualité : actualisation des docs 2002-2 et réalisation de l'autoévaluation ;
- Le déploiement des actions « prévenir le risque de perte d'autonomie » ;
- La mise en œuvre du CVS.